



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRETE

Portant réglementation
De circulation et de stationnement
N°- 263 - Services Techniques/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;
Vu les dispositions du Code de la Route ;
Vu l'arrêté 183/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET ;
Vu la demande présentée par la société GUINOT TP – 69134 DARDILLY en vue d'effectuer des travaux EP, avenue de la République à AUTUN.
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de travaux EP, avenue de la République à Autun,

ARRETE

Article 1^{er} : Circulation interdite, avenue de la république, entre la rue de Gaillon et la route d'Arnay dans le sens descendant, du lundi 04 mai 2026 à 08h00 au jeudi 07 mai 2026 à 18h00, par intermittence et en fonction de l'avancement des travaux.

Les véhicules de l'entreprise GUINOT TP sont autorisés à stationner dans l'emprise des travaux.

Article 2 : une déviation sera mise en place par la rue de Gaillon avec accès poids lourds autorisé

Article 3 : La signalisation est fournie et mise en place par le demandeur sous le contrôle des Services Techniques de la Ville d'Autun.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par **AUTUN Parc Auto** situé 11 rue NICEPHORE NIEPCE - AUTUN, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de l'Autunois, GUINOT TP et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 23 AVR. 2026

Autun, le 21 avril 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Cathy NICOLAO-VERDENET

